



# PÔLE TECHNIQUE

## COMMISSION FOOTBALL EDUCATIF PV N° 19 – du 25-03-2025

**Présidence :** Sophie CHARRUET

**Assiste à la séance :** Laurent ABRACHY (CTD DAP)

**Présents :** Daniel CHABERT, Sophie CHARRUET, Mohammed Amine KOUCHKAR, Michel PELLETIER, Sébastien ROCHAT.

**Excusé :**

**Absents non excusés :** Marion BONIS, Mathis LEGAY

### MODALITES DE RECOURS

*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;*

*- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*

*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 14h00

### Ordre du jour.

- Courriers
- Suivi des compétitions

La commission valide le PV n° 18 du 18/03/2025.



# PÔLE TECHNIQUE

## COURRIERS

- Courriel du 19/03/2025 de l'AS VALENSOLE GREOUX : Modification lieu du plateau U11 du 22/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 19/03/2025 de O BRIANCON SERRE CHE : Levé de l'arrêté municipal. Lu et noté.
- Courriel du 19/03/2025 de USB SEYNE LES ALPES : Absence équipe U11 au plateau de SEYNE. Lu et noté.
- Courriel du 20/03/2025 de GJ AIGLUN BRUSQUET : Absence équipes U9 au plateau de LA SAULCE du 22/03/2025. Lu et noté
- Courriel du 21/03/2025 de FC BARCELONNETTE : Absence équipe U11 au plateau U11 de CHORGES du 22/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 21/03/25 de L'ARGENTIERE Sp : Absence équipes U9 au plateau de SAINT BONNET du 22/02/2025. Lu et noté.
- Courriel du 21/03/2025 de AF CHAMPSAUR VALGAU : Présence d'une seule équipe au plateau U7 au plateau de LA BATIE du 22/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 21/03/2025 de SAINT CREPIN EYGLIERS Sp : Présence d'une seule équipe au plateau U9 au plateau de TALLARD du 22/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 21/03/2025 de LARAGNE Sp : Présence d'une seule équipe au plateau U7 au plateau de LA BATIE du 22/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 21/03/2025 de O BRIANCON SERRE SHE : Absence équipes U9 au plateau de LA SAULCE du 22/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 24/03/2025 de la Mairie de VOLX : Arrêté municipal jusqu'au 31/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 21/03/2025 de LA ROCHE Sp : Absence équipe U7 au plateau d'EYGLIERS le 22/03/2025. Lu et noté.
- Courriel du 24/03/2025 de ACADEMIE Sp Alpes : Feuilles de présence plateau "Jour de Coupe U11 du 22/03/2025 à MANOSQUE. Lu et noté

## RETOUR CSR

- RAS

## SUIVI DES COMPETITIONS

### RAPPEL

**Le respect des horaires est nécessaire pour le bon fonctionnement des plateaux. L'horaire indiqué sur FAL correspond à l'horaire de coup d'envoi. Il est donc demandé aux éducateurs et aux clubs de respecter cela en arrivant sur place 30 minutes avant le coup d'envoi de sorte à pouvoir préparer votre équipe et réaliser les démarches administratives.**

### CRITERIUM U13

**Lors de la phase 2 du critérium U13 plus aucun défi jonglerie ne sera effectué avant les rencontres**



# PÔLE TECHNIQUE

**Toutes demandes de modification doivent être faite par FOOTCLUB au plus tard le lundi précédant la rencontre**

## Poule ACCESSION

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53236364 : US MOYENNE DURANCE 1 – SC VINON DURANCE 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**
- Match n° 53236365 : GJ VIVOR 1 – Entente DAB 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

## D1 Poule A

- RAS

## D2 Poule A

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53237992 : AS SAINT ANDRE 1 – Entente DAB 2. **Reprogrammée le 23/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

### Journée 4 du 26/04/2025

- Match n° 53237997 : GAP Foot 05 3 – LARAGNE Sp 1 **Reprogrammée le 29/03/2025. (Accord des 2 clubs).**

### Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238000 : AS SAINT ANDRE – LA ROCHE Sp 1. **Reprogrammée le 24/05/2025. (Accord des 2 clubs).**

## D3 Poule A

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238029 : CHORGES O 1 – O BRIANCON SERRE CHE 1. **Reprogrammée le 29/03/2025. (Accord des 2 clubs).**

## D3 Poule B

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238058 : CHORGES O 2 – Entente ASESCES 2. **Reprogrammée le 12/04/2025. (Accord des 2 clubs).**

### Journée 8 du 26/04/2025

- Match n° 53238062 : Entente ASESCES 2 – GAP Foot 05 5. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

## D3 Poule C

### Journée 1 du 01/03/2025

- Match n° 53238096 : USB SEYNE LES ALPES 1 – US VEYNES SERRES 1. **La commission demande au club de l'USB SEYNE LES ALPES de nous fournir la FMI pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur**

### Journée 2 du 08/03/2025

Match n° 53238101 : Entente USMD 4 – GAP Foot 05 6. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous fournir la FMI pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur**

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238104 : USB SEYNE LES ALPES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 12/04/2025.**

### Journée 5 du 10/05/2025

- Match n° 53238111 : FC BARCELONNETTE 1 – FC MALIJAI 1. **Reprogrammée le 29/03/2025. (Accord des 2 clubs).**
- Match n° 53238112 : US VEYNES SERRES 1 – Entente USMD/PEIPIN 4. **Reprogrammée le 29/03/2025.**

### Journée 7 du 31/05/2025

Match n° 53238119 : US VEYNES SERRES 1 – GAP Foot 05 6. **Reprogrammée le 24/05/2025.**

## D3 Poule D

### Journée 3 du 15/03/2025

- Match n° 53238134 : AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1 – GJ BASSIN du LARGUE 2. **Reprogrammée le 12/04/2025.**
- Match n° 53238135 : SC VINON DURANCE 2 – EP MANOSQUE 1. **Reprogrammée le 12/04/2025.**



# PÔLE TECHNIQUE

## FESTIVAL U13

### Tirage des premières rencontres :

#### U13 Garçons

- US MOYENNE DURANCE 2 (Suède) - L'ARGENTIERE Sp 1 (Pays-Bas)
- FC LA SAULCE 1 (Norvège) - LA ROCHE Sp 1 (Allemagne)
- FC L'AVANCE 1 (Pologne) - EP MANOSQUE 1 (Islande)
- US MOYENNE DURANCE 1 (Angleterre) - GAP Foot 05 2 (Portugal)
- GJ DURANCE VERDON 1 (Finlande) - Entente ASESCES 1 (Pays de Galles)
- GAP Foot 05 1 (France) - LARAGNE Sp 1 (Espagne)
- Entente DAB 1 (Italie) - AF CHAMPSAUR VALGAU 1 (Danemark)
- SC VINON DURANCE 1 (Belgique) - GJ VIVOR 1 (Suisse)

#### U13 Filles

- GFA 1 (France) - GAP Foot 05 1 (Suisse)

## **DERNIER RAPPEL**

**POUR LES CATEGORIES U11, U9 et U7, TOUS LES DOCUMENTS (FEUILLES DE PLATEAU ET DE PRESENCES) DOIVENT ETRE MIS SUR FAL.**

## CRITERIUM U11

### Niveau Départemental

Journée 4 du 22/03/2025

Plateau "Jour de Coupe"

- Site N° 3 à Digne : Manque feuille de présence US MOYENNE DURANCE 1. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir le document pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**

### Niveau District

Journée 3 du 15/03/2025

Plateau "Jour de Coupe"

- Site N° 7 à Sisteron : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de FC SISTERON de nous faire parvenir les documents pour le lundi 24/03/2025 délai de rigueur. Reçu.**
- Site N° 11 à Laragne : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir les documents pour le lundi 24/03/2025 délai de rigueur. Reçu.**
- Site N° 11 à Laragne : Absence prévenue de L'ARGENTIERE SP 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**

Journée 4 du 22/03/2025

Plateau "Jour de Coupe"

- Site N° 1 à Manosque : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'EP MANOSQUE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 2 à Oraison : Absence prévenue de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 2. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**



# PÔLE TECHNIQUE

- Site N° 3 à Volx : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de US VIVO 04 de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 4 à Gréoux : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'AS VALENSOLE GREOUX de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 4 à Gréoux : Absence prévenue de EP MANOSQUE 3. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 5 à Peyruis : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 6 à Aiglun : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de GJ AIGLUN BRUSQUET de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 6 à Aiglun : Absence prévenue de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 7 à L'Argentière : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'ARGENTIERE SP de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 8 à Veynes : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de l'US VEYNES SERRES de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 9 à Chorges : Absence prévenue de BARCELONNETTE FC 1. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 10 à Malijai : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de FC MALIJAI de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 11 à La Roche : Manque feuilles de présence. **La commission demande au club de LA ROCHE Sp de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 12 à Laragne : Manque feuilles de présence et de plateau. **La commission demande au club de LARAGNE Sp de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**

## Critérium U9

### Journée 4 du 22/03/2025

#### Plateau classique

- Site N° 1 à Saint Bonnet : Absence prévenue de L'ARGENTIERE Sp. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 1 à Saint Bonnet : Manque feuilles de présence de US VEYNES SERRES, AS EMBRUN et LA ROCHE Sp. **La commission demande au club de AF CHAMPSAU VALGAU de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 2 à La Saulce : Absence prévenues des clubs de GJ AIGLUN BRUSQUET, ORAISON Sp, O BRIANCON SERRE CHE. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 3 à Tallard : **RAS**
- Site N° 4 à Vinon : Manque de plateau et de présence (sauf feuille de présence de US VIVO 04). **La commission demande au club de SC VINON DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 5 à Sisteron : Manque feuille de présence de L'ACADEMIE Sp ALPES. **La commission demande au club de L'ACADEMIE Sp ALPES de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 6 à Forcalquier : Manque feuille de plateau et de présence. **La commission demande au club de AS FORCALQUIER de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 7 à Saint Auban : Manque feuille de plateau et de présences (sauf ACADEMIE des ALPES). **La commission demande au club de l'US MOYENNE DURANCE de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**



# PÔLE TECHNIQUE

## Critérium U7

Journée 4 du 22/03/2025

Plateau classique

- Site N° 1 à Sainte Tulle : Manque feuilles de présence (sauf AS DAUPHIN) et de plateau. **La commission demande au club de AFC SAINTE TULLE PIERREVERT de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**
- Site N° 2 à La Batie : **RAS**
- Site N° 3 à Eygliers : Absence prévenue de la Roche Sp. **La commission transmet à la CSR pour suite à donner.**
- Site N° 4 à Volonne : Manque feuilles de présence de L'AS VALENSOLE GREOUX et CA DIGNE 04 F. **La commission demande au club de L'AS VALENSOLE GREOUX et du CA DIGNE 04 F de nous faire parvenir les documents pour le lundi 31/03/2025 délai de rigueur.**

## **RAPPEL**

**LA COMMISSION RAPPELLE AUX CLUBS DE RENSEIGNER CORRECTEMENT LES FEUILLES DE PLATEAUX ET DE PRESENCES (NOMS, PRENOMS, NUMEROS DE LICENCES ET SIGNATURES DES EDUCATEURS). PENSER A COCHER LES JOUEURS ET JOUEUSES PRESENTS LE JOUR DU PLATEAU.**

**A la fin des plateaux et avant la signature des éducateurs, veuillez-vous assurer que tous les résultats des rencontres et des shoot-out soient mentionnés sur la feuille de plateaux.**

## **APPEL A CANDIDATURES AUX CLUBS POUR LA RECEPTION DES EVENEMENTS SUIVANTS :**

- **Journée nationale débutant U7 ainsi que la Journée nationale débutant U9 :**  
SAMEDI 14 JUIN 2025 (U7) et DIMANCHE 15 JUIN 2025 (U9)  
*\*Candidature d'un même club attendue pour les deux journées*  
Candidature reçue : EP MANOSQUE, SC VINON DURANCE
- **Journée challenge U11 :**  
SAMEDI 24 MAI 2025  
Attente candidature
- **Festival U13 phase départementale :**  
SAMEDI 5 AVRIL 2025 :  
GAP Foot 05

*\*Réponses aux candidatures attendues par courriel au secrétariat du District des Alpes de Football : [secretariat@alpes.fff.fr](mailto:secretariat@alpes.fff.fr) avant le **SAMEDI 1er MARS 2025.***

La séance est levée à 15H30  
Prochaine réunion le 01/04/2025 en Visio à 14H00  
**Présidente de la commission**  
**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**  
**Michel PELLETIER**